

## Apports en nature : évaluation

Fiche pratique publié le 13/10/2014, vu 480 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le capital de la SARL constituant le gage des créanciers, il importe que les apports en nature ne soient ni surévalués ni sous-évalués.

Pour éviter une évaluation erronée des apports en nature, la loi rend possible l'intervention d'un commissaire aux apports, chargé d'établir un rapport sur l'évaluation des apports en nature.

Voir le détail